

Comité Régional de Cyclisme des PAYS DE LA LOIRE
Équipe Technique Régionale



MODALITES POUR LES SELECTIONS
EN EQUIPE DES PAYS DE LA LOIRE
SAISON 2026

ROUTE
U15 – U17 FEMMES

PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Ces principes généraux sont communs à l'ensemble des disciplines piste, cyclo-cross, route :

- 1- Le Président de la commission sportive arrête la sélection nominative sur proposition du responsable/référent de la discipline ou catégorie concernée. Chaque sélection est validée par **le Manager Technique Territorial des Pays de la Loire (MTT)**.
- 2- Le Président effectue son choix **parmi les athlètes sélectionnables** dans l'intérêt de la performance de l'équipe régionale. Dans le cas de conditions jugées exceptionnelles, ne permettant pas aux coureurs de respecter les critères de sélectionnabilité, le Président étudie ces situations au cas par cas.
- 3- L'objectif prioritaire de l'équipe régionale est d'obtenir des médailles d'or et des podiums lors des épreuves de référence : Championnat de France.
- 4- La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut(vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
- 5- La sélection reste subordonnée à la signature et à l'application du règlement intérieur.
- 6- Le Président peut, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale ou d'un comportement répréhensible.
- 7- Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini à cet effet et validé par le responsable/référent en charge du collectif de la catégorie.
- 8- Le Président peut ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.
- 9- Les modalités et critères ci-après sont contingents à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par la FFC aux règles en vigueur.

PRINCIPES SPECIFIQUES A LA ROUTE

La route est une discipline individuelle qui se pratique en équipe.

Ainsi, chaque sélection en équipe régionale correspond à la constitution d'une équipe. Il ne peut s'agir uniquement d'un regroupement des meilleurs athlètes pour constituer l'équipe la plus performante. Dans l'esprit des principes généraux des équipes régionales de cyclisme, une équipe régionale en cyclisme sur route sera constituée dans l'objectif des meilleures performances possibles de l'équipe régionale.

Cela passe parfois par la complémentarité des profils des coureurs, l'adéquation de ces profils selon une stratégie collective, adaptée aux parcours.

De plus, s'agissant d'une compétition par équipe, plus que dans toutes les autres disciplines du cyclisme, la route impose une nécessaire prise en compte des dynamiques de groupe. Ainsi, une sélection s'appuiera notamment sur les critères suivants (non exhaustifs) :

- Capacité à s'intégrer dans un collectif et vivre en groupe
- Capacité à partager un objectif commun de performance
- Capacité à contribuer à la réussite collective de l'équipe (passant généralement par la réussite d'un seul individu)
- Capacité d'abnégation au service du collectif
- Capacité de leadership
- Combativité sur le vélo
- Comportement en dehors de la compétition proprement dite

Il peut s'avérer parfois que certains athlètes sélectionnés le soient davantage pour le bénéfice qu'ils peuvent apporter à l'équipe plutôt que par des performances individuelles. Cela s'explique par le 2^{ème} critère des principes généraux selon lequel le sélectionneur effectue son choix dans l'intérêt de la performance de l'équipe régionale.

COORDINATION ET OBSERVATION

Pour proposer les différentes sélections et coordonner les activités des U15-U17 au cours de la saison 2025, le référent sera Fabien AOUSTIN. Il ne sera présent sur les manches Inter-régional, sur les challenge régionale et sur les épreuves de la Route de L'Ouest Féminine (ROF), mais d'autres référents des départements ou de la région y seront. La coordination et l'observation seront donc collégiales.

CRITERES DE SELECTION POUR LES COMPETITIONS

Championnat de France U15-U17

Juillet 2026 – Chantonnay

👉 Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Pour pouvoir prétendre à cette sélection, la coureuse doit remplir une des 4 conditions suivantes :

- Participer au Challenge Régional Féminin
- Participer aux Coupes de France des départements.
- Être classée dans les 40 premières du classement générale de la Route de l'Ouest féminin. Ou dans les 15 meilleurs U15
- Réaliser un top 10 au Championnat Régional le 7 juin 2026.
- Être présente aux regroupements proposés par le comité régional ou justifiée son absence.

👉 Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

La sélection nominative s'effectuera en fonction des performances obtenues sur les épreuves ci-dessous. Celles-ci sont citées par ordre d'importance décroissant :

- Top 30 d'une manche de coupe de France des départements en 2026
- Top 40 d'une manche du ROF 2026
- Top 10 du championnat régional

Lors des courses de sélection citées ci-dessus, les critères retenus seront le classement, la combativité ainsi que le comportement des coureuses sur, et en dehors de la course proprement dite.

Date limite d'annonce de la sélection : 29 juin 2025

Comité Régional de Cyclisme des PAYS DE LA LOIRE
Équipe Technique Régionale



MODALITES POUR LES SELECTIONS
EN EQUIPE DES PAYS DE LA LOIRE
SAISON 2026

ROUTE
U19 FEMMES

PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Ces principes généraux sont communs à l'ensemble des disciplines piste, cyclo-cross, route :

- 1- Le Président de la commission sportive arrête la sélection nominative sur proposition du responsable/référent de la discipline ou catégorie concernée. Chaque sélection est validée par **le Manager Technique Territorial des Pays de la Loire (MTT)**.
- 2- Le Président effectue son choix **parmi les athlètes sélectionnables** dans l'intérêt de la performance de l'équipe régionale. Dans le cas de conditions jugées exceptionnelles, ne permettant pas aux coureurs de respecter les critères de sélectionnabilité, le Président étudie ces situations au cas par cas.
- 3- L'objectif prioritaire de l'équipe régionale est d'obtenir des médailles d'or et des podiums lors des épreuves de référence : Championnat de France et Coupe de France.
- 4- La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut(vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
- 5- La sélection reste subordonnée à la signature et à l'application du règlement intérieur.
- 6- Le Président peut, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale ou d'un comportement répréhensible.
- 7- Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini à cet effet et validé par le responsable/référent en charge du collectif de la catégorie.
- 8- Le Président peut ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.
- 9- Les modalités et critères ci-après sont contingents à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par la FFC aux règles en vigueur.

PRINCIPES SPECIFIQUES A LA ROUTE

La route est une discipline individuelle qui se pratique en équipe.

Ainsi, chaque sélection en équipe régionale correspond à la constitution d'une équipe. Il ne peut s'agir uniquement d'un regroupement des meilleurs athlètes pour constituer l'équipe la plus performante. Dans l'esprit des principes généraux des équipes régionales de cyclisme, une équipe régionale en cyclisme sur route sera constituée dans l'objectif des meilleures performances possibles de l'équipe régionale.

Cela passe parfois par la complémentarité des profils des coureurs, l'adéquation de ces profils selon une stratégie collective, adaptée aux parcours.

De plus, s'agissant d'une compétition par équipe, plus que dans toutes les autres disciplines du cyclisme, la route impose une nécessaire prise en compte des dynamiques de groupe. Ainsi, une sélection s'appuiera notamment sur les critères suivants (non exhaustifs) :

- Capacité à s'intégrer dans un collectif et vivre en groupe
- Capacité à partager un objectif commun de performance
- Capacité à contribuer à la réussite collective de l'équipe (passant généralement par la réussite d'un seul individu)
- Capacité d'abnégation au service du collectif
- Capacité de leadership
- Combativité sur le vélo
- Comportement en dehors de la compétition proprement dite

Il peut s'avérer parfois que certains athlètes sélectionnés le soient davantage pour le bénéfice qu'ils peuvent apporter à l'équipe plutôt que par des performances individuelles. Cela s'explique par le 2^{ème} critère des principes généraux selon lequel le sélectionneur effectue son choix dans l'intérêt de la performance de l'équipe régionale.

COORDINATION ET OBSERVATION

Pour proposer les différentes sélections et coordonner les activités des U23 femmes au cours de la saison 2025, le référent sera Fabien Aoustin. Il ne sera pas présent sur les différentes épreuves du calendrier, mais d'autres référents des départements ou de la région y seront. La coordination et l'observation seront donc collégiales.

CRITERES DE SELECTION POUR LES COMPETITIONS

Championnat de France U19 Femmes (en circuit) Juillet 2026 - Chantonnay

🔗 Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Pour pouvoir prétendre à cette sélection, la coureuse doit remplir les 3 conditions suivantes :

- Participer à minimum 1 manche de coupe de France N1 ou N2 avant la date d'annonce de la sélection.
- *Participer à 3 ROF sur 5*
- Participer au Championnat Régional le 7 juin 2026.
- Participer à un stage ou à une course en équipe de France
- Participer aux regroupements proposés par le comité régional

🔗 Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

La sélection nominative s'effectuera en fonction des performances obtenues sur les épreuves ci-dessous. Celles-ci sont citées par ordre d'importance décroissant :

- Top 40 d'une manche Coupe de France N1
- Top 30 d'une manche Coupe de France N2
- Top 20 d'une manche de la ROF (classement scratch J/S)
- Top 30 classement général ROF après 5 manches
- Top 15 du championnat régional (classement scratch J/S)

Lors des courses de sélection citées ci-dessus, les critères retenus seront le classement, la combativité ainsi que le comportement des coureuses sur, et en dehors de la course proprement dite.

Date limite d'annonce de la sélection : 29 juin 2026

Championnat de France U19 Femmes (CLM individuel) Juillet 2026 - Chantonnay

🔗 Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Pour pouvoir prétendre à cette sélection, la coureuse doit remplir les 2 conditions suivantes :

- Participer à une manche de Coupe de France 2026
- Participer à au moins 2 CLM (individuel & équipe) en 2026

🔗 Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

- Performances réalisées sur les CLM des épreuves fédérales et CLM des Nations en 2025
- Capacités spécifiques dédié au CLM
- Tests de puissance réalisés lors des stages chemin vers l'excellence ou lors de séance spécifique de CLM

Date limite d'annonce de la sélection : 29 juin 2026

Championnat de France U19 Femmes (CLM par équipe de 3 en Relais) Juillet 2026 - Chantonnay

👉 Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Pour pouvoir prétendre à cette sélection, la coureuse doit remplir la condition suivante :

- Participer à une manche de Coupe de France

👉 Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

- Performances réalisées sur les CLM des épreuves fédérales et CLM des Nations en 2025
- Capacités spécifiques dédié au CLM
- Tests de puissance réalisés lors des stages chemin vers l'excellence ou lors de séance spécifique de CLM
-

Date limite d'annonce de la sélection : 29 juin 2026

NB : Le Comité Régional organisera un stage de préparation fin juin, début juillet. La participation à ce stage sera obligatoire pour tous les sélectionnées juniors du relais CLM/équipe.

Comité Régional de Cyclisme des PAYS DE LA LOIRE
Équipe Technique Régionale



MODALITES POUR LES SELECTIONS
EN EQUIPE DES PAYS DE LA LOIRE
SAISON 2026

ROUTE
U23 FEMMES

PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Ces principes généraux sont communs à l'ensemble des disciplines piste, cyclo-cross, route hommes :

- 1- Le Président de la commission sportive arrête la sélection nominative sur proposition du responsable/référent de la discipline ou catégorie concernée. Chaque sélection est validée par **le Manager Technique Territorial des Pays de la Loire (MTT)**.
- 2- Le Président effectue son choix **parmi les athlètes sélectionnables** dans l'intérêt de la performance de l'équipe régionale. Dans le cas de conditions jugées exceptionnelles, ne permettant pas aux coureurs de respecter les critères de sélectionnabilité, le Président étudie ces situations au cas par cas.
- 3- L'objectif prioritaire de l'équipe régionale est d'obtenir des médailles d'or et des podiums lors des épreuves de référence : Championnat de France et Coupe de France.
- 4- La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut(vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
- 5- La sélection reste subordonnée à la signature et à l'application du règlement intérieur.
- 6- Le Président peut, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale ou d'un comportement répréhensible.
- 7- Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini à cet effet et validé par le responsable/référent en charge du collectif de la catégorie.
- 8- Le Président peut ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.
- 9- Les modalités et critères ci-après sont contingents à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par la FFC aux règles en vigueur.

PRINCIPES SPECIFIQUES A LA ROUTE

La route est une discipline individuelle qui se pratique en équipe.

Ainsi, chaque sélection en équipe régionale correspond à la constitution d'une équipe. Il ne peut s'agir uniquement d'un regroupement des meilleurs athlètes pour constituer l'équipe la plus performante. Dans l'esprit des principes généraux des équipes régionales de cyclisme, une équipe régionale en cyclisme sur route sera constituée dans l'objectif des meilleures performances possibles de l'équipe régionale.

Cela passe parfois par la complémentarité des profils des coureurs, l'adéquation de ces profils selon une stratégie collective, adaptée aux parcours.

De plus, s'agissant d'une compétition par équipe, plus que dans toutes les autres disciplines du cyclisme, la route impose une nécessaire prise en compte des dynamiques de groupe. Ainsi, une sélection s'appuiera notamment sur les critères suivants (non exhaustifs) :

- Capacité à s'intégrer dans un collectif et vivre en groupe
- Capacité à partager un objectif commun de performance
- Capacité à contribuer à la réussite collective de l'équipe (passant généralement par la réussite d'un seul individu)
- Capacité d'abnégation au service du collectif
- Capacité de leadership
- Combativité sur le vélo
- Comportement en dehors de la compétition proprement dite

Il peut s'avérer parfois que certains athlètes sélectionnés le soient davantage pour le bénéfice qu'ils peuvent apporter à l'équipe plutôt que par des performances individuelles. Cela s'explique par le 2^{ème} critère des principes généraux selon lequel le sélectionneur effectue son choix dans l'intérêt de la performance de l'équipe régionale.

COORDINATION ET OBSERVATION

Pour proposer les différentes sélections et coordonner les activités des U23 femmes au cours de la saison 2025, le référent sera Fabien Aoustin. Il ne sera pas présent sur les manches coupe de France Femmes et sur les épreuves de la Route de L'Ouest Féminine (ROF), mais d'autres référents des départements ou de la région y seront. La coordination et l'observation seront donc collégiales.

CRITERES DE SELECTION POUR LES COMPETITIONS

Championnat de France U23 Femmes (en circuit) Juillet 2026 – Chantonnay

🔗 Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Pour pouvoir prétendre à cette sélection, la coureuse doit remplir 2 conditions suivantes :

- Participer à au minimum 2 manches de coupe de France N1 ou N2 avant la date d'annonce de la sélection.
- Participer au Championnat Régional le 7 juin 2026.
- Participer à un stage ou une sélection en Équipe de France

🔗 Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

La sélection nominative s'effectuera en fonction des performances obtenues sur les épreuves ci-dessous. Celles-ci sont citées par ordre d'importance décroissant :

- Être membre ou stagiaire d'une équipe UCI
- Résultats et investissement sur les CDF A et CDF E 2025
- Top 30 lors d'une manche de CDF en N1 et TOP 15 en N2
- Top 15 d'une manche du ROF
- Top 10 du championnat régional

Lors des courses de sélection citées ci-dessus, les critères retenus seront le classement, la combativité ainsi que le comportement des coureurs sur, et en dehors de la course proprement dite.

Date limite d'annonce de la sélection : 29 juin 2025

Championnat de France U23 Femmes (CLM individuel) Juillet 2026 – Chantonnay

🔗 Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Pour pouvoir prétendre à cette sélection, la coureuse doit remplir les 2 conditions suivantes :

- Participer à une manche de Coupe de France en 2025
- Avoir participé à 5 CLM individuel en 2025 et 2026

🔗 Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

- Performances réalisées lors du championnat de France Elite du CLM 2025
- Performances réalisées sur les CLM des épreuves fédérales
- Capacités spécifiques dédié au CLM.

Date limite d'annonce de la sélection : 29 juin 2025